

Mairie de Montigny-sur-Loing

INFORMATION RELATIVE À L'ÉVOLUTION DU MONTANT DES FACTURES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

La municipalité a constaté que de nombreux administrés s'interrogent, parfois avec inquiétude, sur l'augmentation importante figurant sur la dernière facture d'eau et d'assainissement.

Face aux nombreuses demandes d'explications, il nous paraît essentiel d'apporter des précisions claires et transparentes afin de permettre à chacun de mieux comprendre l'origine de cette évolution tarifaire.

Tout d'abord, il convient de rappeler que les montants facturés relèvent notamment des décisions prises par les syndicats et opérateurs concernés :

- VEOLIA, délégataire de service public, qui distribue l'eau et assure la maintenance des réseaux,
- Le SIDEAU, qui gère les infrastructures d'eau potable,
- Le SIDASS, qui gère les infrastructures d'assainissement collectif.

Les évolutions constatées sur les dernières factures résultent principalement :

- D'une facturation exceptionnelle des abonnements sur une période d'un an ;
- De l'augmentation de certaines parts fixes et variables votées par les instances compétentes afin d'assurer le financement de travaux majeurs de modernisation et de reconstruction des infrastructures d'assainissement sur le territoire.

1. Sur la facturation exceptionnelle des abonnements

Une phase d'appel d'offres étant en cours concernant le renouvellement de la délégation de service public, le délégataire actuel, VEOLIA, ne pouvait ainsi pas facturer à l'avance les abonnements sans avoir la certitude d'être reconduit dans le cadre du futur contrat.

Dans ce contexte, les abonnements correspondant au premier semestre 2026, qui auraient normalement dû apparaître sur la facture précédente, n'avaient pas été facturés.

La facture récemment reçue comprend donc :

- Le rattrapage des abonnements du premier semestre 2026 concernant le SIDEAU, le SIDASS et VEOLIA ;
- Ainsi que les abonnements du second semestre 2026, conformément au fonctionnement habituel de la facturation par semestre anticipé.

Il est important de préciser qu'à compter de la prochaine facture, seuls les abonnements correspondant au premier semestre 2027 seront appelés.

Ainsi, sur ce point précis, il ne s'agit pas d'une augmentation tarifaire à proprement parler, mais principalement d'un rattrapage exceptionnel des abonnements qui n'avaient pas été facturés au titre du premier semestre 2026.

Ainsi, la dernière facture comprend,

Pour tous les abonnés :

- Paiement en double de la part fixe au SIDEAU (abonnement en rattrapage du premier semestre 2026 et abonnement classique par anticipation du second semestre 2026) : 7,58€ x 2 soit 15,16€ HT soit 15,998€ TTC ;
- Paiement en double de la part fixe eau potable à VEOLIA (abonnement en rattrapage du premier semestre 2026 et abonnement classique par anticipation du second semestre 2026) : 21,29€ + 21,38€ soit 42,67€ HT soit 45,01€ TTC.

Pour les abonnés à l'assainissement collectif :

- Le paiement en double de la part fixe au SIDASS (abonnement en rattrapage du premier semestre 2026 et abonnement classique par anticipation du second semestre 2026) : 22,50€ x 2 soit 45€ HT soit 49,50€ TTC ;
- Le paiement en double de la part fixe assainissement à VEOLIA (abonnement en rattrapage du premier semestre 2026 et abonnement classique par anticipation du second semestre 2026) : 11,25€ x 2 soit 22,50€ HT soit 24,75€ TTC.

2. Sur l'augmentation concernant le financement de la mise en état des infrastructures

Des travaux importants de modernisation et de reconstruction des infrastructures d'assainissement vont être engagés sur le territoire de la CCMSL :

- Reconstruction de la Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) de Ville-Saint-Jacques : 4,14 millions d'euros HT ;
- Reconstruction de la STEU et du Bassin de Stockage et de Restitution (BSR) de Montigny-sur-Loing : 13 millions d'euros HT.

Concernant la reconstruction de la STEU (station d'épuration située à Sorques) et la création du Bassin de Stockage et de Restitution (BSR), une mise en demeure de la préfecture a été prise le 24 mai 2024, ce qui oblige la réalisation de ces travaux de mise en conformité.

Afin de financer ces investissements, le comité syndical du SIDASS du 9 octobre 2025 a voté plusieurs évolutions tarifaires :

- Passage de la part collecte du SIDASS à 2€ HT/m³ soit une augmentation de 0,33€ TTC/m³ ;
- Passage de la part traitement du SIDASS à 1,9€ HT/m³ soit une augmentation de 0,319 €TTC /m³ ;
- Passage de la part fixe (abonnement) de la collecte au SIDASS à 22,50€ HT par semestre soit une augmentation de 2,53€ TTC par semestre.

Les administrés souhaitant consulter le détail des travaux et des décisions du SIDASS peuvent se référer au site de la [Communauté de Communes Moret Seine et Loing](#).

Comparaison avec les autres communes

La hausse constatée concerne plusieurs communes rattachées à la Communauté de communes Moret Seine et Loing (CCMSL) adhérentes au SIDASS, l'assainissement collectif relevant de la compétence intercommunale, à savoir : Flagy, La Genevraye, Montigny-sur-loing, Moret-Loing-et-Orvanne (comprenant Ecuelles, Episy, Montarlot), Moret-sur-Loing, Saint-Mammès, Vernou-la-Celle sur Seine, Villecerf, Ville-Saint-Jacques.

De nombreux administrés comparent naturellement le prix de l'eau appliqué sur notre commune à celui pratiqué à Bourron-Marlotte. Il convient toutefois de préciser que cette commune dépend d'une autre intercommunalité, la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, dont la situation est différente sur plusieurs points.

- Cette intercommunalité regroupe un nombre d'habitants et d'usagers nettement plus important, avec près de deux fois plus d'abonnés au réseau d'assainissement collectif que les communes de la CCMSL adhérentes au SIDASS. Les coûts liés au fonctionnement et aux investissements peuvent ainsi être répartis sur un plus grand nombre d'usagers.
- Par ailleurs, les infrastructures exploitées ne présentent pas le même historique ni les mêmes besoins de rénovation et de modernisation.

Sur notre territoire, plusieurs équipements nécessitent aujourd'hui des travaux importants afin d'assurer la continuité du service public, la conformité réglementaire des installations et la préservation de l'environnement. Ces investissements ont un impact direct sur le coût du service.

Notre communauté de communes compte un nombre d'habitants plus restreint. **Le financement de ces investissements repose donc sur un nombre plus limité d'usagers, ce qui entraîne un coût plus élevé par habitant.** Cette situation explique notamment pourquoi le montant supporté sur notre territoire est sensiblement supérieur à celui constaté dans certaines communes voisines, comme Bourron-Marlotte.

Accompagnement des administrés

Les personnes rencontrant des difficultés de paiement peuvent contacter VEOLIA afin de solliciter la mise en place d'un échéancier.

La municipalité, bien qu'elle ne soit pas décisionnaire des tarifs appliqués, demeure pleinement mobilisée pour informer les habitants et relayer les explications utiles concernant cette situation.

A cette fin, plusieurs permanences seront proposées en mairie, assurées par l'adjoint en charge de la salubrité, aux dates suivantes :

- Le mardi 19 mai de 16h à 18h,
- Le dimanche 24 mai de 10h à 12h,
- Le lundi 25 mai de 10h à 12h.

Si vous souhaitez avoir des explications sur votre facture, nous vous invitons à vous présenter sur ces créneaux, munis de vos 4 dernières factures.

Montigny-sur-Loing, le 17 mai 2026

Le Maire
Stéphane COLAS

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Stéphane Colas', with a stylized flourish at the end.